

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2110

27 octobre 2009

SOMMAIRE

ArclIndustrial France Developments I S.à r.l.	101261	Lencor Investment S.A.	101243
Armadillo Lux Holding S.A.	101273	LGIG 2 Objekt Wesel S.à r.l.	101248
BBVA Durbana International Fund	101269	LGIG 2 Property C4 S.à r.l.	101248
Blisworth Management S.A.	101250	LU PC I S.à r.l.	101239
Cablecom Luxembourg S.C.A.	101254	Master S.A.	101258
Cedrum S.A.	101252	Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l.	101278
Centauree S.A.	101274	NIOS HOLDING Société Anonyme	101274
Cordalia S.A.	101252	O.B.B. Realinvest (France) S.A.	101244
Degroof Private	101254	One O One S.A.	101234
Depolux Works S.A.	101263	Pearls Invest S.à r.l.	101275
Doca Deal S. à r.l.	101280	Pricolux Holding S.à r.l.	101269
DolphinLux 1 S.à r.l.	101234	Pricolux S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial	101269
Drover Investments S.à r.l.	101269	Quanlux S.A.	101273
Elathon International S.A.	101248	Rafferty 3 S.à r.l.	101275
Eurazeo Entertainment Lux S.à r.l.	101258	RedBirds Participations S.A.	101255
Euro Freight Car Finance S.A.	101275	Ressources Internationales S.A.	101254
Falcon II Real Estate Investments S.à r.l.	101240	Riosal Investment S.A.	101252
Fibavco Holding S.A.	101247	Rominvest (Luxembourg) S.à r.l.	101273
Gaillon S.C.A.	101244	Rosneft Holdings Ltd S.A.	101278
GSCF Holding S.à r.l.	101240	Saila S.A.	101240
HP Investmentfund-FIS	101267	SEB 9 - SICAV - FIS	101268
Immobilière Cassiopeia S.A.	101278	Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A.	101236
Industrielle de Réassurance S.A.	101251	SHCO 4	101278
International Power NPA, Sàrl	101234	Spersal S.A.	101274
International Utility Investment S.A.	101253	Stratium Finance S.A.	101263
Investcorp Capital S.A.	101268	Taminco Group Holdings S.à r.l.	101276
Invifin S.A.	101267	Tower 2008 (Luxco 1) S.à r.l.	101243
IP Lux 3 S.à r.l.	101274	Tower 2008 (Luxco 2) S. à r.l.	101243
JP Immo-Consult S.à r.l.	101258	West Park Management Services S.à r.l.	101244
J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.	101253	Wichford Ticino Holding S.à r.l.	101276
J.P. Morgan Capital Holdings Limited ...	101253		
La Maison du Plâtre	101279		

One O One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.455.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2009130916/10.

(090157941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

DolphinLux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 132.289.

RECTIFICATIF

du document enregistré et déposé le 07.08.2009 sous le N°L090123790.05 concernant le nom du gérant de classe A: Michail TSIRIKOS, né le 2 novembre 1977 à Athènes (Grèce), demeurant au 11 Voukourestiou Street 10671 Athènes (Grèce).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009131407/15.

(090158386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

International Power NPA, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.454.

In the year two thousand nine, on the seventeenth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg,

Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder of "International Power NPA S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of GBP 521,854,278 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 86.454, and incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing at Esch-sur-Alzette on March 15, 2002, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 915 of June 15, 2002; and whose Articles of Incorporation have been amended by deed enacted on July 26, 2002, published in Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 1476 of October 11, 2002 and by a deed enacted on June 6, 2008, published in Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 2309 of September 22, 2008 (the "Company").

The meeting is composed by the sole partner, "International Power NPA Holdings", a company incorporated under the law of Ireland, having its registered office at its registered office at Charter Rouse, 5 Pembroke Row, Dublin 2, Ireland, registered with the Trade and Company register of Ireland under number 316912,

here represented by Mr Regis Galiotto, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1- Amendment of the Article 19 of the bylaws.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions.

First resolution

The meeting decides to replace Article 19 (nineteen) of the bylaws to read as follows:

Art. 19. "The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The partner may decide to pay interim dividends, before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. The dividend may be in specie or in kind."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix-sept septembre.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "International Power NPA S.à.r.l.", ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg, ayant un capital social de GBP 521,854,278 et inscrite au Luxembourg au Registre du Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 86.454, suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier en date du 15 mars 2002, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 15 juin 2002, numéro 915 et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 26 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1476 du 11 octobre 2008, ainsi que le 6 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2309 du 22 septembre 2008 (la "Société").

L'assemblée est constituée de l'associé unique, "International Power Holdings NPA", société de droit d'Irlande et enregistrée auprès du registre de commerce d'Irlande, sous le numéro 316912, ayant son siège social à Charter House, 5 Pembroke Row, Dublin 2, Irlande,

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, domicilié professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'associé unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 19 des statuts de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé Unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 19. "L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire. Le dividende peut-être en espèce ou en nature".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38278. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009131454/107.

(090158967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.884.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A. (formerly Park S.à r.l.) a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.884, incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 10, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 17, 2005, number 243, the articles were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 1st, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 17, 2008, number 659 (hereafter the "Company").

The meeting is opened with Ms Frédérique Davister, residing professionally in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Corinne Petit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and the meeting agrees:

I. that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes (together with the proxies) and duly signed by the shareholders present, the proxyholder of the shareholders represented, and the members of the board of the meeting.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

II. that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary:

III. that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

101237

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by one hundred twenty-six thousand Euro (EUR 126,000) to bring its share capital from its current amount of one hundred twenty-four thousand Euro (EUR 124,000) up to two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) through the increase of the nominal value of the existing: ninety-two thousand and five hundred (92,500) A Shares, five thousand (5,000) B Shares and two thousand and five hundred (2,500) C Shares, from its current nominal value of one Euro twenty-four cents (EUR 1.24) up to two Euro and fifty cents (EUR 2.50) and without issuance of new shares; and

2. Subsequent amendment of Article 5 of the articles of association of the Company as follows: "The subscribed share capital of the Company is set at two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) represented by ninety-two thousand and five hundred (92,500) A Shares, five thousand (5,000) B Shares and two thousand and five hundred (2,500) C Shares (collectively the "Shares") with a nominal value of two Euro and fifty cents (EUR 2.50) each, all fully subscribed and entirely paid up."

After having reviewed the items of the agenda, the meeting, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by one hundred twenty-six thousand Euro (EUR 126,000) to bring its share capital from its current amount of one hundred twenty-four thousand Euro (EUR 124,000) up to two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) through the increase of the nominal value of the existing: ninety-two thousand and five hundred (92,500) A Shares, five thousand (5,000) B Shares and two thousand and five hundred (2,500) C Shares from its current nominal value of one Euro twenty-four cents (EUR 1.24) up to two Euro and fifty cents (EUR 2.50).

The amount of the capital increase corresponding to the increase of nominal value of each share has been entirely subscribed and paid up as follows:

- Shaftesbury Asset Management Group (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 23, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 117.301, has subscribed for an amount of one hundred twelve thousand seven hundred seventy Euro (EUR 112,770) corresponding to the amount of the increase of the aggregate nominal value of the eighty-nine thousand five hundred (89,500) A Shares it holds.

- Mr. Bertrand Boucly, with domicile at 51 rue de Tennerolles, 92210 Saint Cloud (France) has subscribed for an amount of three thousand seven hundred eighty Euro (EUR 3,780) corresponding to the amount of the increase of the aggregate nominal value of the three thousand (3,000) A Shares he holds.

- Mr. Bernd Haggemüller, with domicile at Richard-Wagner-Strafie 17, 65193 Wiesbaden (Federal Republic of Germany) has subscribed for an amount of six thousand three hundred Euro (EUR 6,300) corresponding to the amount of the increase of the aggregate nominal value of the five thousand (5,000) B Shares he holds.

- Mr. Ulrich Steffen Ritter, with domicile at Trochtelfinger Weg 6, 71229 Leonberg (Federal Republic of Germany) has subscribed for an amount of three thousand one hundred fifty Euro (EUR 3,150) corresponding to the amount of the increase of the aggregate nominal value of the two thousand five hundred (2,500) C Shares he holds.

The aggregate amount of increase of the nominal value subscribed as detailed here-above has been fully paid up by a payment in cash so that the total amount of one hundred twenty-six thousand Euro (EUR 126,000) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the above resolution, Article 5 of the articles of association of the Company shall now read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) represented by ninety-two thousand and five hundred (92,500) A Shares, five thousand (5,000) B Shares and two thousand and five hundred (2,500) C Shares (collectively the "Shares") with a nominal value of two Euro and five cents (EUR 2.50) each, all fully subscribed and entirely paid up."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said person appearing signed, together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A. (anciennement Park S.à r.l.) une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.884, constitué suivant acte de Maître Léon Thomas connu sous le nom Tom Metzler, notaire demeurant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 mars 2005, numéro 243, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 1^{er} février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 mars 2008, numéro 659 (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Frédérique Davister, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne Petit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Raymond Thill, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose que:

I. que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, dûment été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des actionnaires et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. que conformément à liste de présence, la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage;

III. que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-six mille Euros (EUR 126.000) pour amener le capital social d'un montant actuel de cent vingt-quatre mille Euros (EUR 124.000) à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000) par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes: quatre-vingt-douze mille cinq cents (92.500) Actions de catégorie A, cinq mille (5.000) Actions de catégorie B et deux mille cinq cents (2.500) Actions de catégorie C, d'un montant actuel d'un Euro et vingt-quatre centimes (EUR 1,24) à deux Euros et cinquante centimes (EUR 2,50) et sans émission de nouvelles actions; et

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société comme suit: "Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euro (EUR 250.000) divisé en quatre-vingt-douze mille cinq cents (92.500) Actions de catégorie A, cinq mille (5.000) Actions de catégorie B et deux mille cinq cents (2.500) Actions de catégorie C (ensemble les "Actions") d'une valeur nominale de deux Euros et cinquante centimes (EUR 2,50) chacune, toutes entièrement libérées."

L'assemblée, représentant l'entière du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-six mille Euros (EUR 126.000) pour amener le capital social d'un montant actuel de cent vingt-quatre mille Euros (EUR 124.000) à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000) par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes: quatre-vingt-douze mille cinq cents (92.500) Actions de catégorie A, cinq mille (5.000) Actions de catégorie B et deux mille cinq cents (2.500) Actions de catégorie C, d'un montant actuel d'un Euro et vingt-quatre centimes (EUR 1,24) à deux Euros et cinquante centimes (EUR 2,50) et sans émission de nouvelles actions.

Le montant de l'augmentation de capital correspondant à l'augmentation de la valeur nominale de chaque action est entièrement souscrit et libéré comme suit:

- Shaftesbury Asset Management Group (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.301, a souscrit un montant de cent douze mille sept cent soixante-dix Euros (EUR 112,770) correspondant au montant de l'augmentation de la valeur nominale totale des quatre-vingt-neuf mille cinq cents (89,500) Actions de catégorie A qu'elle détient;

- Mr. Bertrand Boucly, demeurant au 51 rue de Tennerolles, 92210 Saint Cloud (France) a souscrit un montant de trois mille sept cent quatre-vingts Euro (EUR 3.780) correspondant au montant total de l'augmentation de la valeur nominale des trois mille (3.000) Actions de catégorie A qu'il détient;

- Mr. Bernd Hagenmüller, demeurant à Richard-Wagner-Straße 17, 65193 Wiesbaden (Allemagne) a souscrit un montant de six mille trois cents Euro (EUR 6.300) correspondant au montant total de l'augmentation de la valeur nominale des cinq mille (5.000) Actions de catégorie B qu'il détient;

- Mr. Ulrich Steffen Ritter, demeurant à Trochtelfinger Weg 6, 71229 Leonberg (Allemagne) a souscrit un montant de trois mille cent cinquante Euro (EUR 3.150) correspondant au montant total de l'augmentation de la valeur nominale des deux mille cinq cents (2.500) Actions de catégorie C qu'il détient.

Le montant total de l'augmentation de la valeur nominale des actions de la Société, souscrit comme décrit ci-dessus a été entièrement payé en numéraire, de sorte que la preuve que le montant total de cent vingt-six mille Euros (EUR 126.000) est à la disposition de la Société a été apportée au notaire instrumentant.

Seconde résolution

En conséquence, l'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euro (EUR 250.000) divisé en quatre-vingt-douze mille cinq cents (92.500) Actions de catégorie A, cinq mille (5.000) Actions de catégorie B et deux mille cinq cents (2.500) actions de catégorie C (ensemble les "Actions") d'une valeur nominale de deux Euros et cinquante centimes (EUR 2,50) chacune, toutes entièrement libérées."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de les mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant des comparantes, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davister, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2009. Relation: LAC/2009/40257. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009131647/167.

(090158667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

LU PC I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.743.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée LU PC I Sarl.

En date du 11 septembre 2009, les 1.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune de la société Panattoni LU PC I (la "Société") représentant la moitié du capital social de la Société ont été transférées de la société PDC NL I BV une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Beech Avenue 54-80, 1119 PW Schiphol-Rijk, Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 3424 6262 à la société Pemberton Sarl, une société à responsabilité limitée dûment constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134752.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

LU PC I Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2009131478/25.

(090158913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Falcon II Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 127.451.

—
- Le Conseil de Gérance prend acte du changement de siège social des Gérants personnes morales suivants de la société comme suit:

* MADAS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* DMC S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme

FALCON II REAL ESTATE INVESTMENTS SARL

DMC S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009131482/18.

(090158941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Saila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.717.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de classe A de Monsieur Magnus Persson, médecin, demeurant 17, Ängsvägen, S-18141 Lidingö, d'administrateur de classe B de Monsieur Pontus Lindfelt, conseiller juridique, demeurant 33, rue Lemonier, B-1050 Bruxelles et d'administrateur de classe B de Monsieur Ernst Übelacker, ingénieur du son, demeurant 10b, Allmendzeitstr, D-77694 Kehl, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009131485/19.

(090158718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

GSCF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 133.250.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

HENDERSON JOINT VENTURES PROPERTY FUNDS MANAGEMENT S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, created and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in its own name but on behalf of HENDERSON JOINT VENTURES PROPERTY FUNDS, a Luxembourg mutual fund, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Register") under number B 131.972,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of GSCF Holding S.à r.l. (the "Company"), a Société à responsabilité limitée, created under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register under number B 133.250, incorporated by a deed drawn up on 31 October 2007, by Maître Jean Joseph Wagner, Luxembourg public notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 5

December 2007 (number 2808, page 134750) and whose articles of association (the "Articles") have been lastly amended by a notarial deed drawn up by the undersigned notary on 25 June 2009 and published in the Mémorial dated 4 August 2009 (number 1501, page 72026),

and holding all the two hundred and forty-five shares (245) of the Company, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each,

hereby represented by Audrey COQUE, herself represented by Corinne PETIT, both professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated September 22nd, 2009.

Which initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the Sole Shareholder of the Company hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) in order to raise it from its current amount of twenty-four thousand five hundred Euro (EUR 24,500.-) to twenty-nine thousand five hundred Euro (EUR 29,500.-), by creating and issuing fifty (50) new shares (the "Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each to be issued with a global share premium of a total amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), for an aggregate total amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-).

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the fifty (50) Shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, issued with a share premium of a total amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), for an aggregate total amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), and to fully pay such Shares up along with the share premium by way of contribution in cash, therefore the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The total amount of share premium of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) paid on these fifty (50) Shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, is hereby allocated to a share premium account.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the decision taken under the preceding resolution, which shall read as follows:

" Art. 5. Corporate Capital.

5. The unit capital is set at twenty-nine thousand five hundred Euro (EUR 29,500.-) represented by two hundred and ninety-five (295) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

HENDERSON JOINT VENTURES PROPERTY FUNDS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duché de Luxembourg, agissant en son propre nom mais pour le compte de HENDERSON JOINT VENTURES PROPERTY FUNDS, un fonds commun de placement luxembourgeois, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "Registre") sous le numéro B 131.972,

étant l'associé unique ("Associé Unique") de GSCF Holding S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre sous le numéro B 133.250, constituée suivant un acte notarié du 31 octobre 2007, de Maître Jean Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 5 décembre 2007 (numéro 2808, page 134750) et dont les statuts (les "Statuts") ont été dernièrement modifiés par un acte du notaire soussigné du 25 juin 2009 et publié au Mémorial en date 4 août 2009 (numéro 1501, page 72026),

et détenant toutes les deux cent quarante-cinq (245) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune,

ici représenté par Audrey COQUE, elle-même représentée par Corinne PETIT, dont les adresses professionnelles sont situées à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 22 septembre 2009.

Laquelle, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique, agissant en sa qualité d'Associé Unique de la Société adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille Euro (EUR 5.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille cinq cents Euro (EUR 24.500,-) à un montant de vingt-neuf mille cinq cents Euro (EUR 29.500,-), par la création et l'émission de cinquante (50) nouvelles parts sociales, (les "Parts"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, et émise avec une prime d'émission globale d'un montant global de vingt mille Euro (EUR 20.000,-) pour un montant total global de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-).

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à la propriété des cinquante (50) Parts de cent Euro (EUR 100,-) chacune, émises avec une prime d'émission d'un montant total de vingt mille Euro (EUR 20.000,-), pour un montant total global de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-), et payer ces Parts ensemble avec la prime d'émission par apport en numéraire de telle façon qu'un montant de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Le montant total de la prime d'émission de vingt mille Euro (EUR 20.000,-) payé sur ces cinquante (50) Parts de cent Euro (EUR 100,-) chacune, est alloué à un compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, afin de refléter la décision prise sous la résolution précédente et qu'il soit dorénavant lu comme suit:

" Art. 5. Capital social.

5. Le capital social est fixé à vingt-neuf mille cinq cents Euro (EUR 29.500,-) représenté par deux cent quatre-vingt-quinze (295) parts sociales (les "Parts Sociales"), d'une valeur de cent Euro (EUR 100,-) chacune."

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Coque et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39579. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009131645/125.

(090158656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Tower 2008 (Luxco 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 137.300.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 septembre 2009

- La démission de la société Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.
- La société Lux Business Management S.à r.l. avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro RCS B 79.709 est élue par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

CAREY COMMERCIAL LIMITED AS TRUSTEES OF TOWER 208 CHARITABLE TRUST

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009131487/20.

(090158738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Tower 2008 (Luxco 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 137.225.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 septembre 2009

- La démission de la société Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.
- La société Lux Business Management S.à r.l. avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro RCS B 79.709 est élue par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009131488/19.

(090158746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Lencor Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 39.345.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 15 juin 2009

- Mr. Vicente Ciletti, Corporate officer, dont l'adresse professionnelle est au 4, rue des Marbriers - CH-1204 Genève, Suisse est nommé Président du Conseil d'administration.

Fait à Genève, le 15 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

Lencor Investment SA

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009131506/15.

(090158558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

West Park Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.860,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 147.176.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 septembre 2009

L'assemblée générale de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée générale de la Société a également décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société, pour une durée indéterminée:

- Mr Michiel Kramer, avec adresse professionnelle au 105 Piccadilly, 5th Floor, London W1J 7NJ (United Kingdom), en remplacement de Mrs Charlmaine Vella, démissionnaire avec effet au 30 septembre 2009.

- Mr Brian McMahon, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour West Park Management Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009131489/20.

(090158857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

O.B.B. Realinvest (France) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 122.720.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société Blisworth Management SA qui s'est tenue à Luxembourg le 19 juin 2009 la nomination de Monsieur Manny Elman demeurant à 1 Croi na Greine, Carrow-hubbokck, Enniscrone, Irlande comme représentant permanent de la société, exerçant la fonction d'administrateur au Conseil d'Administration de la société OBB Realinvest (France) SA. Il résulte également du procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, réunie extraordinairement, de la société Blisworth Management SA qui s'est tenue à Luxembourg le 7 janvier 2009 le transfert du siège social de ladite société au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société Roade One Management SA qui s'est tenue à Luxembourg le 19 juin 2009 la nomination de Monsieur Manny Elman demeurant à 1 Croi na Greine, Carrow-hubbokck, Enniscrone, Irlande comme représentant permanent de la société, exerçant la fonction d'administrateur au Conseil d'Administration de la société OBB Realinvest (France) SA. Il résulte également du procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, réunie extraordinairement, de la société Roade One Management SA qui s'est tenue à Luxembourg le 7 janvier 2009 le transfert du siège social de ladite société au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société OBB Realinvest (Europe) SA qui s'est tenue à Luxembourg le 19 juin 2009 la nomination de Monsieur Manny Elman demeurant à 1 Croi na Greine, Carrow-hubbokck, Enniscrone, Irlande comme représentant permanent de la société, exerçant la fonction d'administrateur au Conseil d'Administration de la société OBB Realinvest (France) SA. Il résulte également du procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, réunie extraordinairement, de la société OBB Realinvest (Europe) SA qui s'est tenue à Luxembourg le 7 janvier 2009 le transfert du siège social de ladite société au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Référence de publication: 2009131498/25.

(090158456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Gaillon S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.113.

—
In the year two thousand nine, on the fifteenth of September,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Mr Nicolas Charbonnet, Jurist, residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

acting in his capacity as representative of the general partner of Gaillon S.C.A., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies

under section B number 140.113 (the "Company"), pursuant to a power granted by resolutions of the general partner of the Company dated 11 September 2009 (the "Resolutions").

the articles of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 29 January 2009 and published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* number 638 on 24 March 2009,

An extract of the Resolutions, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time.

The appearing party, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state the following declaration:

1. That pursuant to the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company:

"The share capital of the Company shall be represented by registered Shares. The Company's share capital is established at thirty-eight thousand five hundred and one euro (EUR 38,501.-) divided into thirty-eight thousand five hundred (38,500) Ordinary Shares having a nominal value of one (1) euro each and one (1) Unlimited Share having a nominal value of one (1) euro".

2. That pursuant to the second paragraph of article 5 of the articles of association of the Company:

"The authorized capital of the Company is set at EUR 500,001 (five hundred thousand and one euro), divided into five hundred thousand (500,000) Ordinary Shares to be subscribed by the Limited Shareholders (*associés commanditaires*) and one (1) Unlimited Share to be subscribed by the unlimited shareholder (*associé gérant commandité*) (the "General Partner"), each Share having a nominal value of one (1) euro".

That the following paragraphs of the article 5 of the articles of association of the Company read as follow:

"The General Partner is authorised during a period of 5 years starting from the publication of these Articles, such period being renewable, to realize any increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, in successive tranches, by issuing new Shares with or without premium, to Shareholders, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner, and at a place and date as the General Partner shall determine. The General Partner may suppress the statutory preferential subscription right of the existing Shareholders in the Company to subscribe for the new Shares.

The General Partner is authorized to take all actions required to amend Article 5 in order to record the change of share capital following the issuance of additional Shares and may delegate to any officer of the Company, or to any third party, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for Shares representing part or all of such increased amounts of capital

The authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of the Shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles".

3. By its Resolutions, the general partner decided to realize a capital increase of EUR 8,688 (eight thousand six hundred eighty-eight euro) in order to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 38,501 (thirty-eight thousand five hundred and one euro) to EUR 47,189 (forty-seven thousand one hundred eighty-nine euro), by the issuance of 8,688 (eight thousand six hundred eighty-eight) new ordinary shares with a nominal value of EUR. 1 (one euro) each, fully paid in and having the same rights and advantages provided for in the articles of association of the Company (the "New Shares"),

and to accept the subscription of these New Shares by PAI partners S.A.S. as further informed in the Resolutions and for the number of shares as mentioned above, without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders of the Company, as provided for in the article 5 of the articles of association of the Company:

4. The implementation of the relevant capital increase described above, is recorded by the undersigned notary who expressly acknowledge having been provided with the justifying documents of the subscription and of the payment of the New Shares, so that the amount of EUR 8,688 (eight thousand six hundred eighty-eight euro) is now at the Company's disposal,

that following this capital increase, the share capital of the Company has been increased to EUR 47,189 (forty-seven thousand one hundred eighty-nine euro) and the article 5 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company shall be represented by registered Shares. The Company's share capital is established at forty-seven thousand one hundred eighty-nine euro (EUR 47,189.-) divided into forty-seven thousand one hundred eighty-eight (47,188) Ordinary Shares having a nominal of one (1) euro each and one (1) Unlimited Share having a nominal value of one (1) euro.

The authorized capital of the Company is set at EUR 500,001 (five hundred thousand and one euro), divided into five hundred thousand (500,000) Ordinary Shares to be subscribed by the Limited Shareholders (*associés commanditaires*) and one (1) Unlimited Share to be subscribed by the unlimited shareholder (*associé gérant commandite*) (the "General Partner"), each Share having a nominal value of one (1) euro.

The General Partner is authorised during a period of 5 years starting from the publication of these Articles, such period being renewable, to realize any increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, in successive tranches, by issuing new Shares with or without premium, to Shareholders, against payment in cash or in kind, by con-

version of claims or in any other manner, and at a place and date as the General Partner shall determine. The General Partner may suppress the statutory preferential subscription right of the existing Shareholders in the Company to subscribe for the new Shares.

The General Partner is authorized to take all actions required to amend Article 5 in order to record the change of share capital following the issuance of additional Shares and may delegate to any officer of the Company, or to any third party, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of the Shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at 1,400.- Euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appeared, the said appeared signed together with the Notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

A comparu:

M. Nicolas Charbonnet, juriste, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé gérant commandité de Gaillon S.C.A., ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 140.113 (la "Société"), en vertu d'un pouvoir accordé par résolutions de l'associé gérant commandité de la Société datées du 11 septembre 2009 (les "Résolutions").

les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 29 janvier 2009 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 638 le 24 mars 2009,

Un extrait des Résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité susmentionné, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Qu'en vertu du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

"Le capital social de la Société est représenté par des actions nominatives. Le capital social de la Société est fixé à trente-huit mille cinq cent un euro (EUR 38.501.-) divisé en trente-huit mille cinq cents (38.500.-) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale d'un (1) euro."

2.- Qu'aux termes du deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société:

"Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 500.001 (cinq cent mille un euros) divisé en cinq cent mille (500.000) Actions Ordinaires, lesquelles seront détenues par les Actionnaires Commanditaires et une (1) Action de Commandité laquelle sera détenue par l'associé gérant commandité (l' "Actionnaire Commandité"), toutes les Actions ayant une valeur nominale d'un (1) euro chacune."

Les paragraphes suivants de l'article 5 des statuts sont libellés comme suit:

"L'Actionnaire Commandité est autorisé à, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents Statuts, cette période étant renouvelable, réaliser toute augmentation du capital souscrit dans les limites du capital autorisé, en tranches successives, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime, aux Actionnaires, par apport en espèce ou en nature, par conversion de créance ou de toute autre manière, et à un lieu et une date que l'Actionnaire Commandité déterminera. L'Actionnaire Commandité peut supprimer le droit de souscription préférentiel des Actionnaires existants de la Société pour les Actions nouvelles à souscrire.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à prendre toute actions requises pour modifier l'Article 5 en vue de faire constater l'augmentation de capital suite à une émission d'Actions supplémentaires et peut déléguer à tout employé de la Société, ou à tout tiers, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les Actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée suivant la manière requise en vue de la modification des Statuts".

3.- Par ses Résolutions, l'associé gérant commandité a décidé de réaliser une augmentation de capital de EUR 8.688 (huit mille six cent quatre-vingt huit euros), en vue de porter le capital souscrit actuel de EUR 38.501 (trente-huit mille

cinq cent un euros) à EUR 47.189 (quarante sept mille cent quatre-vingt neuf euros), par l'émission de 8.688 (huit mille six cent quatre-vingt huit) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, totalement libérées et jouissant des mêmes droits et avantages tels que prévus par les statuts de la Société (les "Nouvelles Actions"),

et d'accepter la souscription de ces Nouvelles Actions par PAI partners S.A.S. tel que renseigné dans les Résolutions et pour le nombre d'actions mentionnés ci-dessus, sans réserver un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants de la Société, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts de la Société:

4.- La réalisation de l'augmentation de capital décrite ci-dessus, est constatée par le notaire instrumentant lequel reconnaît expressément avoir obtenu les documents justifiant la souscription et le paiement des Nouvelles Actions, de sorte que la somme de EUR 8.688 (huit mille six cent quatre-vingt huit euros) se trouve être à la disposition de la Société,

que suite à la réalisation de cette augmentation de capital, le capital social de la Société se trouve porté à EUR. 47.189 (quarante sept mille cent quatre-vingt neuf euros), et l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est représenté par des actions nominatives. Le capital social de la Société est fixé à quarante sept mille cent quatre-vingt neuf euros (EUR 47.189.-) divisé en quarante sept mille cent quatre-vingt huit (47.188) Actions Ordinaires d'une valeur nominal d'un (1) euro chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale d'un (1) euro.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 500.001 (cinq cent mille un euros) divisé en cinq cent mille (500.000) Actions Ordinaires, lesquelles seront détenues par les Actionnaires Commanditaires et une (1) Action de Commandité laquelle sera détenue par l'associé gérant commandité (l' "Actionnaire Commandité"), toutes les Actions ayant une valeur nominale d'un (1) euro chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents Statuts, cette période étant renouvelable, réaliser toute augmentation du capital souscrit dans les limites du capital autorisé, en tranches successives, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime, aux Actionnaires, par apport en espèce ou en nature, par conversion de créance ou de toute autre manière, et à un lieu et une date que l'Actionnaire Commandité déterminera. L'Actionnaire Commandité peut supprimer le droit de souscription préférentiel des Actionnaires existants de la Société pour les Actions nouvelles à souscrire.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à prendre toute actions requises pour modifier l'Article 5 en vue de faire constater l'augmentation de capital suite à une émission d'Actions supplémentaires et peut déléguer à tout employé de la Société, ou à tout tiers, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les Actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée suivant la manière requise en vue de la modification des Statuts."

Frais - Evaluation

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à 1.400,- Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. CHARBONNET, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37913. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE conforme à l'original.

Luxembourg, le 02 OCT. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009131507/171.

(090158994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Fibavco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.342.

Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, né le 19 juillet 1974, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG est coopté, avec effet au 15 juin 2009, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Maamar DOUAIDIA démissionnaire avec effet au 15 juin 2009. Le mandat de Monsieur Thierry SIMONIN viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Le 3 août 2009.

Certifié sincère et conforme

FIBAVCO HOLDING S.A.

Ch. FRANCOIS / A. DE SMET

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009131504/16.

(090158545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Elathon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.276.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 avril 2009

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé M.B.A., né le 8 octobre 1961 à Metz, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il exercera ce mandat pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Certifié sincère et conforme

ELATHON INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009131508/15.

(090158561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

LGIG 2 Objekt Wesel S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. LGIG 2 Property C4 S.à r.l.)

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.320.

In the year two thousand nine, on the seventh day of the month of October.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122.032, here represented by Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 5 October 2009.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG 2 Property C4 S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 136320, incorporated by a deed of the undersigned notary on 8 February 2008, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations number 671 of 18 March 2008. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 October 2008, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations number 2852 of 27 November 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from "LGIG 2 Property C4 S.à r.l." to "LGIG 2 Objekt Wesel S.à r.l."

As a consequence, Article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 1. "There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LGIG 2 Objekt Wesel S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation."

Second resolution

The sole partner decides to modify article 10 of the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 10.

"10.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

10.2 In dealing with third parties, and provided the terms of this article shall have been complied with, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, except when the prior express consent of the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, is required for the following decisions:

- Any external borrowings in excess of EUR 100,000.-,
- the granting of loans to third parties,
- any guarantees provided to third parties,
- any acquisitions, exchanges, sales or transfer of assets,
- any acquisition and transfer of participations in other companies

10.3 Subject to article 10.2, all powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The manager, or in case of plurality of managers the members of the board of managers, assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept octobre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122.032,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "LGIG 2 Property C4 S.à r.l.", ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136320, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 8 février 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 671 du 18 mars 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 octobre 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2852 du 27 novembre 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de LGIG 2 Property C4 S.à r.l." en "LGIG 2 Objekt Wesel S.à r.l."

En conséquence, l'article 1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. "Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LGIG 2 Objekt Wesel S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

Art. 10.

"10.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

10.2 Dans les rapports avec les tiers, et pour autant que les dispositions de cet article soient respectées, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social, sauf lorsque l'accord préalable exprès de l'associé unique, ou, le cas échéant de l'assemblée générale des associés est requis pour les décisions suivantes:

- conclusion de tout emprunt d'un montant supérieur à EUR 100.000.-;
- octroi de prêts à un tiers;
- concession de garanties au profit d'un tiers;
- achats, échanges, ventes ou transferts d'actifs;
- acquisition et transfert de participations dans d'autres sociétés.

10.3 Sous réserve de l'article 10.2, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et les autres conditions de la représentation.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12109. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 OCT. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009131686/131.

(090158806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Blisworth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 108.626.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société OBB Realinvest (Europe) SA qui s'est tenue à Luxembourg le 19 juin 2009 la nomination de Monsieur Manny Elman demeurant à 1 Croi na Greine, Carrow-hubbokck, Enniscrone, Irlande comme représentant permanent de la société, exerçant la fonction d'administrateur au Conseil d'Administration de la société Blisworth Management SA. Il résulte également du procès-verbal de l'assemblée

Générale Ordinaire des actionnaires, réunie extraordinairement, de la société OBB Realinvest (Europe) SA qui s'est tenue à Luxembourg le 7 janvier 2009 le transfert du siège social de ladite société au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Référence de publication: 2009131509/13.

(090158445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Industrielle de Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.689.

L'an deux mil neuf, le onze septembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INDUSTRIELLE DE REASSURANCE S.A", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.689, constituée suivant acte reçu le 11 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 293 du 5 novembre 1988;

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sébastien Lentes, employé privé, professionnellement domicilié à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle est par conséquent régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.260.532,38 (deux millions deux cent soixante mille cinq cent trente-deux Euros et trente-huit Cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.239.467,62 (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept Euros et soixante-deux Cents) à EUR 3.500.000.- (trois millions cinq cent mille Euros) sans émission de nouvelles actions, par un apport en espèces.

2. Souscription et libération.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts afin de refléter cette modification.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.260.532,38 (deux millions deux cent soixante mille cinq cent trente-deux Euros et trente-huit Cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.239.467,62 (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept Euros et soixante-deux Cents) à EUR 3.500.000.- (trois millions cinq cent mille Euros) sans émission de nouvelles actions, par un apport en espèces et en augmentant la valeur intrinsèque des actions.

Intervention - Souscription - Libération

L'augmentation de capital a été libérée intégralement en numéraire par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 2.260.532,38 (deux millions deux cent soixante mille cinq cent trente-deux Euros et trente-huit Cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à trois millions cinq cent mille Euros (3.500.000.- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont exclusivement des titres nominatifs dont les certificats peuvent être émis au choix de l'actionnaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, S. LENTES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37895. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009131511/60.

(090158992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Riosal Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.610.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 15 juin 2009

- Mr. Vicente Ciletti, Corporate officer, dont l'adresse professionnelle est au 4, rue des Marbriers - CH-1204 Genève Suisse est nommé Président du Conseil d'administration.

Fait à Genève, le 15 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

Riosal Investment SA

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009131512/15.

(090158503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Cedrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.991.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration,

- Monsieur Paolo BERARDELLI, demeurant à I-25060 Cellatica (BS), Via Campani, 41,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131585/20.

(090158497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Cordalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.741.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 2009

- Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé comme Administrateur supplémentaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

CORDALIA S.A.

- / Boudewyn DENYS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009131513/16.

(090158511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 10.958.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration au 8 octobre 2009

Démission

Le Conseil d'administration a noté la démission de M. Sanjiv SAWHNEY en tant qu'administrateur et délégué à la gestion journalière de la société, avec effet au 24 septembre 2009.

Certifié conforme

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Alain Picherit

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2009131516/15.

(090158985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

J.P. Morgan Capital Holdings Limited, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.205.

Démission

M. Sanjiv SAWHNEY a démissionné en tant qu'administrateur de la société en date du 24 septembre 2009.

Composition du Conseil d'Administration

Au 24 septembre 2009, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jonathan P. Griffin, Administrateur;
- M. Alain Picherit, Administrateur;
- Mme Dale Quarry, Administrateur;
- M. Adam M. Gilbert, Administrateur
- M. David O'Neill, Administrateur.

Certifié conforme

Alain PICHERIT

Administrateur

Référence de publication: 2009131517/19.

(090158987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

International Utility Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 95.259.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société INTERNATIONAL UTILITY INVESTMENT S.A. qui s'est tenue en date du 3 août 2009.

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Natacha Steuermann en sa qualité d'administrateur du groupe A de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Andreea Antonescu, avocat, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L - 1142 Luxembourg.
- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.
- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Groupe A

Madame Sabine Colin
Mademoiselle Andreea Antonescu

Groupe B

Madame Véronique Wauthier

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateur groupe A / Administrateur groupe B

Référence de publication: 2009131771/23.

(090158854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Degroof Private, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.421.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 7 septembre 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Alain Léonard, Donald Villeneuve et William Vermeersch en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010,
2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Pour DEGROOF PRIVATE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009131518/19.

(090158977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Cablecom Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.889.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 28 septembre 2009, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat des commissaires suivants:

- ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- COMPAGNIE DE REVISION, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131545/16.

(090158548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Ressources Internationales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 27.078.

Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 5 octobre 2009

Le Conseil décide de désigner comme administrateur Mademoiselle Valérie RAVET, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Philippe SLENDZAK, démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131522/13.

(090158966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

RedBirds Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 102.352.

In the year two thousand and nine, on the seventh of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "RedBirds Participations S.A.", a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 102.352 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg dated July 20, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1054, dated October 20, 2004, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg dated January 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 494, dated March 6, 2009.

The meeting is chaired by Mr Jérémie Schaeffer, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg and as scrutineer Mr Clément Labi, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list, that all the one hundred and seventy-eight million eighty-five thousand six hundred and sixty-four (178,085,664) shares of the Company, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, which shares are fully paid up, are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda. The represented sole shareholder declares that it has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

2. Appointment of Eurazeo Services Lux., a joint stock company incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered seat at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 3.139, as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies' law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription;

3. Full discharge given to the directors of the Company for the accomplishment of their mandates until the date of the Company's dissolution, unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

Second resolution

The meeting resolves to appoint Eurazeo Services Lux., a joint stock company incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered seat at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 3.139, as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies' law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The meeting resolves to give full discharge to the directors of the Company for the accomplishment of their mandates until the date of the Company's dissolution, unless the liquidation reveals faults in the execution of its duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day first written above.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their full name, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme RedBirds Participations S.A., ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.352 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 20 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 20 octobre 2004, n° 1054, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 30 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 6 mars 2009, n° 494.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Jérémie Schaeffer, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire M. Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et comme scrutateur M. Clément Labi, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que toutes les cent soixante dix-huit millions quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-quatre (178.085.664) actions de la Société, d'une valeur nominale d'un Euro Cent (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement libérées, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation;

2. Nomination de Eurazeo Services Lux., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 3.139, en tant que liquidateur;

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale de l'actionnaire.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'actionnaire unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils ne sont pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

3. Décharge aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leur mandat, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient..

IV. L'assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Eurazeo Services Lux., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 3.139, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale de l'actionnaire.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'actionnaire unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils ne sont pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, statut et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. SCHAEFFER, C. LABI, R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 09 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41892. Reçu douze euros (12 euros)

Le Releveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 OCT. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009131524/168.

(090158847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

JP Immo-Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R.C.S. Luxembourg B 138.572.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2009

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Jean-Marc WECKER, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 6 mai 1958, époux de Madame Aleksandra Aleksandrovna SHICHKOVA, demeurant à F-57330 Entringe, 10, rue Principale de sa fonction de gérant administratif de la société et de nommer en son remplacement Monsieur Jean-Claude MOSCHENI, électricien, né à Esch-sur-Alzette le 19 février 1971, demeurant à L-4380 Ehlerange, 67, rue d'Esch, pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des gérants technique et administratif.

Bettembourg, le 14 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009131525/19.

(090158958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Master S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.659.

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet au 6 octobre 2009.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Fiduciaire Patrick Sganzerla s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Le commissaire aux comptes démissionnaire

Référence de publication: 2009131566/16.

(090158307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Eurazeo Entertainment Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.641,25.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 129.566.

In the year two thousand and nine, on the seventh of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Here appeared:

Eurazeo S.A., a joint stock company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France, and registered with the Trade and Companies Register of Paris, France, under number 692 030 992,

here represented by Mr. Jérémie Schaeffer, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy established on October 6, 2009.

The said proxy, signed *in varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established in Luxembourg under the name of "Eurazeo Entertainment Lux S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 129.566, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated June 14th, 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, dated August 21st 2007, n° 1769, and whose bylaws have been lastly amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg of January 30, 2009, published in the *Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 571, dated March 16, 2009.

II. The Company's share capital is set at two hundred and forty-seven thousand six hundred and forty-one Euro and twenty-five cents (EUR 247,641.25) represented by one hundred and ninety-eight thousand one hundred and thirteen (198,113) shares of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

III. The sole shareholder resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint Eurazeo Services Lux., a joint stock company incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered seat at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 3.139, as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies' law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The sole shareholder resolves to give full discharge to the managers of the Company for the accomplishment of their mandate until the date of the Company's dissolution, unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Eurazeo S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 692 030 992,

ici représenté par M. Jérémie Schaeffer, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 6 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Eurazeo Entertainment Lux S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.566, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 21 août 2007, n°1769 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 30 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 571, du 16 mars 2009.

II. La Société a un capital social de deux cent quarante-sept mille six cent quarante et un Euro et vingt-cinq cents (EUR 247.641,25) représenté par cent quatre-vingt-dix-huit mille cent treize (198.113) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

III. L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. L'associé unique décide de nommer Eurazeo Services Lux, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 3.139, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. L'associé unique décide de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de dissolution de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. SCHAEFFER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41891. Reçu douze euros (12,- euros).

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009131526/120.

(090158822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

ArIndustrial France Developments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.938.

In the year two thousand and nine, on the twenty first day of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ArIndustrial France Developments I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.938, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on December 19, 2005, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 593 of March 22, 2006.

The articles have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, dated March 13, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 770 of 9 April 2009.

There appeared:

(1) ArIndustrial European Developments S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.212,

hereby represented by Mrs Monique GOERES, private employee, residing professionally in Junglinster,

by virtue of a proxy given under private seal;

(2) GEMFI S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of France, having its registered office at 28 bis, rue Barbès, F-92120 Montrouge, France, registered with the French Trade and Companies Register under the number B 339 753 725,

hereby represented by Mrs Monique GOERES, private employee, residing professionally in Junglinster,

by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to cancel one category of managers; ie C Managers.

As a consequence, Article 10 of the Company's Articles of Incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles."

Second resolution

The shareholders resolve to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on June 19, 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall as B Manager.

Third resolution

The shareholders state that the Board of Managers of the Company is composed as follows:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr Justin Chuter, banker, born in Weybridge (United Kingdom) on 7 January 1959, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ArclIndustrial France Developments I.S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.938, constituée suivant un acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 593 du 22 mars 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, prénommé, le 13 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 770 du 9 avril 2009 (la Société).

A comparu:

(1) ArclIndustrial European Developments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.212,

ici représentée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(2) GEMFI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 28 bis, rue Barbès, F-92120 Montrouge, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés français sous le numéro B 339 753 725,

ici représentée par Mademoiselle Monique GOERES, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les parties, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'annuler une catégorie de gérants: à savoir Gérants C.

En conséquence, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts."

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme gérant B.

Troisième résolution

Les associés décident que le Conseil de Gérance est constitué de la manière suivante:

Gérant A:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridge (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni:

- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Junglinster.

Et après lecture faite à la mandataire des comparantes, ladite mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: GOERES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2009. Relation GRE/2009/3500. Reçu soixante quinze euros - 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 8 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009131527/120.

(090158571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Stratium Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 92.248.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 9 octobre 2009

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel JEAN a démissionné de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Madame Catherine DE WAELE, employée privée, demeurant au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Bertrange en date du 9 octobre 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Madame Catherine DE WAELE, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-déléguée, Madame Catherine DE WAELE aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 9 octobre 2009.

Pour STRATIUM FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009131534/21.

(090158657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Depolux Works S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Op Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 148.553.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée CMB, s.à r.l., avec siège à L-5675 Burmerange, 1, rue Théodore Flammang, immatriculée au RCSL sous le numéro B 120.074,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 19 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2168 du 21 novembre 2006,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés, représentée par son gérant Monsieur Thomas ZOLLER, ingénieur diplômé, né à Bochum, Allemagne, le 12 janvier 1973, demeurant à L-5675 Burmerange, 1, rue Théodore Flammang, nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale constitutive;

2) Monsieur Johann Peter STROH, technicien, demeurant à D-54534 Schladt, 4a, Thulenecken,

3) Monsieur Alfredo PROCACCI, technicien, demeurant à D-66706 Perl, 5, in der Schladt.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DEPOLUX WORKS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Wormeldange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tous travaux d'assainissement, de dépollution ainsi que tous travaux et moyens de nettoyage, d'élimination et de recyclage de résidus de construction ou de produits nocifs.

Elle a également pour objet le nettoyage industriel et le transport de déchets ainsi que toutes les prestations de services, d'études et d'expertises liées à son objet social.

La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de trois cent trente Euros (€ 330,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Pour le cas où la société devrait avoir plusieurs actionnaires, il est convenu ce qui suit:

Les actions de la société sont cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. La valeur des actions sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de trente (30) jours par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence.

Au décès de l'un des actionnaires, tout actionnaire survivant pourra par priorité s'attribuer la pleine propriété de tout ou partie de ces actions en indemnisant les héritiers sur base des trois derniers bilans de la société.

En cas de désaccord entre l'(les) actionnaire(s) survivant(s) et les héritiers de l'actionnaire prédécédé sur la valeur des actions revendiquées par l'(les) actionnaire(s), la valeur de ces actions sera arrêtée par un collège de trois experts dont le comptable en exercice de la société, un expert nommé par les héritiers et un expert à désigner par le Président de la Chambre des Notaires.

Tant que cette évaluation ne sera pas terminée, et à condition que les héritiers possèdent ensemble la majorité des actions, les héritiers pourront désigner un commissaire aux comptes, respectivement un surveillant, qui leur fera rapport des opérations du conseil d'administration.

En cas de désaccord persistant entre les héritiers et l'(les) actionnaire(s) survivant(s) sur la gestion de la société, la partie la plus diligente, ou le commissaire désigné par les héritiers s'il juge qu'il y a péril en la demeure, pourront demander la médiation du collège d'experts composé comme ci-dessus.

Si les experts n'arrivent pas à mettre les parties d'accord, ils évalueront la valeur des titres restants des héritiers que l'(les) actionnaire(s) survivant(s) pourra(ont) alors acquérir.

Si l'(les) actionnaire(s) survivant(s) ne s'est (se sont) pas porté(s) acquéreur(s) des titres dans le mois de l'évaluation, les héritiers pourront vendre les titres à qui bon leur semblera.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mil neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

- la société CMB s.à r.l. préqualifiée:	98 actions
- M. Johann Peter STROH, préqualifié:	1 action
- M. Alfredo PROCACCI, préqualifié:	1 action
TOTAL:	100 actions

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de € 33.000,- (trente-trois mille Euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente constitution, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.300,-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, et représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Thomas ZOLLER, ingénieur diplômé, né à Bochum, Allemagne, le 12 janvier 1973, demeurant à L-5675 Burmerange, 1, rue Théodore Flammang,

- Monsieur Johann Peter STROH, technicien, né à Wittlich, Allemagne, le 11 mars 1967, demeurant à D-54534 Schladt, 4a, Thulenecken,

- Monsieur Alfredo PROCACCI, technicien, né à Luxembourg le 1^{er} février 1966, demeurant à D-66706 Perl, 5, in der Schladt.

3) Monsieur Thomas ZOLLER, préqualifié, est nommé administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toutes circonstances.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

SOFINTER GESTION s.à r.l. avec siège à Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall, RCSL B 106.316.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2015.

6) Le siège social est fixé à L-5485 Wormeldange-Haut, 2, op Tomm.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: T. ZOLLER, J. STROH, A. PROCACCI, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 23 septembre 2009. Relation: CAP/2009/3227. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Mines.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 30 septembre 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009131673/171.

(090158688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

HP Investmentfund-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.200.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der HP Investmentfund - FIS die am 12. März 2009 in Luxemburg stattfand.

1. Das Verwaltungsratsmitglied Herr Jean-Marie Schomer ist mit Wirkung vom 1. Juli 2008 von seinem Amt zurückgetreten. Diesbezüglich wurde mit gleichem Datum Herr Ronn Carl Loewenthal, geboren am 26. Januar 1959 in Kalifornien, U.S.A., mit Berufsanschrift in 1110 Mar West Street, Suite D, Tiburon, CA 94920, U.S.A. per Beschluss der verbleibenden Verwaltungsräte zum vorläufigen Verwaltungsratsmitglied bis zur heutigen Generalversammlung ernannt. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt nunmehr Herr Ronn Carl Loewenthal endgültig zum Verwaltungsrat mit Wirkung vom 12. März 2009 und bis zur Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der HP Investmentfund-FIS für das am 30. September 2009 endende Geschäftsjahr abstimmt zu ernennen.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach bis zur Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der HP Investmentfund-FIS für das am 30. September 2009 endende Geschäftsjahr abstimmt wie folgt zusammen:

- Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender)
- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- Ronn Carl Loewenthal (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, KPMG AUDIT S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der HP Investmentfund - FIS mit Wirkung vom 12. März 2009 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der HP Investmentfund - FIS für das am 30. September 2009 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Oktober 2009.

Für die Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle

Manfred Dietrich / Diane Wolf

Référence de publication: 2009131530/32.

(090158641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Invifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 43.890.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 13 octobre 2009.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015, à savoir:

1. Administrateurs:

- John Broadhurst Mills, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- Hermanus Roelof Willem Troskie, 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- Alanna Woods, Trust & Corpsec Services Limited, Suite 216, Regus, Alexandra House, The Sweepstakes, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

2. Commissaire aux comptes:

- Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009131618/22.

(090158990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

SEB 9 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 133.424.

 —
EXTRAIT

Monsieur Sven Per Olov Oerling et Monsieur Lars Friberg ont démissionné de leurs mandats d'administrateur avec effet au 12 mai 2009.

Lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 12 mai 2009 il a été décidé de coopter Monsieur Kjell Norling et Madame Marie Winberg à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Sven Per Olov Oerling et Monsieur Lars Friberg avec effet au 12 mai 2009. Les mandats de Monsieur Kjell Norling et de Madame Marie Winberg prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2011. Monsieur Kjell Norling a été nommé président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Rudolf Kömen, lors de cette même réunion.

Les nominations de Monsieur Kjell Norling et de Madame Marie Winberg ont été ratifiées à l'assemblée générale des actionnaires, en date du 14 septembre 2009.

Durant cette même assemblée générale des actionnaires, Madame Barbro Lilieholm a été nommée administrateur. Le mandat de Madame Barbro Lilieholm prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2011.

De ce fait, le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur Kjell Norling avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8, président du conseil d'administration

2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

3. Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8

4. Madame Barbro Lilieholm avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8

Est nommé réviseur indépendant pour la période de 2009/2010:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131533/31.

(090158730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Investcorp Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 70.221.

 —
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 13 octobre 2009.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015, à savoir:

1. *Administrateurs:*

- John Broadhurst Mills, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

- Hermanus Roelof Willem Troskie, 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

- Alanna Woods, Trust & Corpsec Services Limited, Suite 216, Regus, Alexandra House, The Sweepstakes, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

2. *Commissaire aux comptes:*

- Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009131789/23.

(090158888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Drover Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.031.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 25 septembre 2009 que:

- Pallister Holdings Limited, ayant son siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands a transféré l'intégralité des parts sociales (500) à BR Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112 133.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009131535/18.

(090158707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

BBVA Durbana International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 27.711.

Merci de prendre note du changement de siège social de BBVA DURBANA INTERNATIONAL FUND, comme suit:

20, boulevard Emmanuel Servais

L-2535 LUXEMBOURG

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Bénédicte LOMMEL

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009131537/14.

(090158820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Pricolux S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée,
(anc. Pricolux Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.010.

In the year two thousand and nine,

on the second of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary public residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) Mr Jens PRIDAL, Airline Captain in retirement, born in Fredericia (Denmark), on 23 December 1935, residing at Villa des Pins B, 55 Avenue de Cannes, F-06160 Juan les Pins (France),

represented by Mrs Ulrika Häll-Lundgren, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy given to her in Juan les Pins (France), on 18 September 2009;

2) Ms Lone PRIDAL, Principal Scientist PhD, born in Roedovre (Denmark), on 17 April 1962, residing at Olsbaek Strandvej 68, DK-2670 Grève (Denmark),

represented by Mrs Ulrika Häll-Lundgren, prenamed,

by virtue of a proxy given to her in Grève (Denmark), on 14 September 2009;

3) Mr Ulrik PRIDAL, Airline Captain, born in Aalborg (Denmark), on 21 April 1964, residing at Roede Laage 14, DK-2670 Greve (Denmark),

represented by Mrs Ulrika Häll-Lundgren, prenamed,

by virtue of a proxy given to her on 14 September 2009.

Said proxies initialed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith,

Such appearing parties are together the three sole shareholders of "Pricolux Holding S.à r.l.", a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register Luxembourg at section B under number 106 010, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 04 February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 548 on 08 June 2005, which articles of incorporation have never been amended since (the "Company").

The appearing parties representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the status of the Company so that, henceforth, the Company will no more have the status of a holding company as defined by the law of 31 July 1929 but the status of a Family Private Assets Management Company ("SPF") as defined by the law of 11 May 2007.

2. Subsequent amendment of Article 1 (Form) and of Article 2 (Object) of the Company which henceforth will be read as follows:

Art. 1. Form (first paragraph). "There is established by the appearing partners a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of 10 August 1915 on commercial companies and the law of 11 May 2007 on family estate management companies and by the present articles of association."

Art. 2. Object. "The Company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The Company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The Company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the law of 11 May 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

3. Change of the Company's name from "Pricolux Holding S.à r.l. to "Pricolux S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial."

4. Amendment of the Article 3 to be read as follows:

Art. 3. Name. "The name of the Company is "Pricolux S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial."

5. Amendment of Article 24 of the Articles of incorporation to be read as follows:

Art. 24. Matters not provided. All matters not specially governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, on Commercial Companies as amended and the law of 11 May 2007 on Family Private Assets Management Company ("SPF")."

After the foregoing was approved by the shareholders, the same shareholders then took unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to amend the status of the Company so that, henceforth, the Company will no more have the status of a holding company as defined by the law of 31 July 1929 but the status of a Family Private Assets Management Company ("SPF") as defined by the law of 11 May 2007.

Second resolution

As a direct consequence of such change of the status of a holding company to the status of a Family Private Assets Management Company ("SPF"), the shareholders resolved to amend Article 1 (Form), Article 2 (Object), Article 3 (Name) and Article 24 (Matters not provided) so as to give such four (4) articles to be amended, the following new wording:

Art. 1. Form. (first paragraph). "There is established by the appearing partners a "société a responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of 10 August 1915 on Commercial Companies and the law of 11 May 2007 on Family Private Assets Management Company and by the present articles of association."

Art. 2. Object. "The Company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The Company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The Company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the law of 11 May 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

Art. 3. Name. "The name of the Company is "Pricolux S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial."

Art. 24. Matters not provided. All matters not specially governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, on Commercial Companies as amended and the law of 11 May 2007 on Family Private Assets Management Company ("SPF")."

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the same proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf,

le deux octobre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Jens PRIDAL, Airline Captain en retraite, né à Fredericia (Danemark), le 23 décembre 1935, demeurant à Villa des Pins B, 55 Avenue de Cannes, F-06160 Juan les Pins (France),

ici représenté par Madame Ulrika Häll-Lundgren, employée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Juan les Pins (France), le 18 septembre 2009;

2) Mademoiselle Lone PRIDAL, Principal Scientist PhD, née à Roedovre (Danemark), le 17 avril 1962, demeurant à Olsbaek Strandvej 68, DK-2670 Greve (Danemark),

ici représentée par Madame Ulrika Häll-Lundgren, prénommée,

en vertu d'une procuration lui donnée à Greve (Danemark), le 14 septembre 2009;

3) Monsieur Ulrik PRIDAL, Airline Captain, né à Aalborg (Danemark), le 21 avril 1964, demeurant à Roede Laage 14, DK-2670 Greve (Danemark),

ici représenté par Madame Ulrika Häll-Lundgren, prénommée,

en vertu d'une procuration lui donnée le 14 septembre 2009.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront formalisées.

Les parties comparantes sont ensemble les trois seuls associés de "Pricolux Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 106.010, constituée aux termes d'un acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 04 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 548 du 08 juin 2005, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis (la "Société").

Les parties comparantes représentant la totalité du capital social ont ainsi revu l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 1 (Forme) et de l'article 2 (Objet) des statuts de la Société qui seront dorénavant lus comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. (premier alinéa). Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") qui est régie par les lois du 10 août 1915 concernant les Sociétés Commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial et par les présents statuts (les "Statuts")."

Art. 2. Objet. "La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3. Modification de la dénomination de la société de "Pricolux Holding S.à r.l." en "Pricolux S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial".

4. Modification de l'article 3 des statuts qui se lira dorénavant comme suit:

Art. 3. Dénomination. "La Société prend la dénomination sociale de "Pricolux S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial".

5. Modification de l'article 24 des statuts qui se lira dorénavant comme suit:

Art. 24. Disposition générale. "Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents statuts seraient régies par la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés Commerciales telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les mêmes associés ont à l'unanimité pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

En conséquence directe de ce changement de statut d'une société holding en celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), les associés ont décidé de modifier l'Article 1 (Forme), l'Article 2 (Objet), l'Article 3 (Dénomination) et l'Article 24 (Disposition générale) lesquels quatre (4) articles à modifier auront désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme. (premier alinéa). Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") qui est régie par les lois du 10 août 1915 concernant les Sociétés Commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial et par les présents statuts (les "Statuts")."

Art. 2. Objet. "La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Art. 3. Dénomination. "La Société prend la dénomination sociale de "Pricolux S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial".

Art. 24. Disposition générale. "Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents statuts seraient régies par la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés Commerciales telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le même mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: U. HÄLL - LUNDGREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11819. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009131688/184.

(090158711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Quanlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 41.592.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 1^{er} octobre 2009

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés avec effet au 3 juin 2009 jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015, à savoir:

Administrateurs

Vanessa Molloy, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
Hermanus Roelef Willem Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
José Theotónio, 1, Largo António Nobre, P-9004-531 Funchal, Madère, Portugal

Commissaire aux comptes

Fiduciaire Nationale S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009131538/21.

(090158643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Rominvest (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.929.

Par résolutions circulaires signées en date du 18 septembre 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de William Graham, avec adresse au 100, Battersea Church Road, SW11 3 YJ Londres, Royaume-Uni, de son mandat de Gérant de classe A, avec effet immédiat
- Acceptation de la démission de Marie-Hélène Claude, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat
- Nomination de Katrina Tarizzo, avec adresse au 39, Abbey Gardens, St John's Wood, NW8 9AS Londres, Royaume-Uni, au mandat de Gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- Nomination d'Anna Sofronyuk, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131539/19.

(090158595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Armadillo Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 107.516.

Extraits des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 7 août 2009.

Dirk Groen a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 7 août 2009.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009131543/14.

(090158635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

NIOS HOLDING Société Anonyme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 41.160.

Le bilan de dissolution au 15 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NIOS HOLDING Société Anonyme

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009131544/12.

(090158756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Centauree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.204.

Le bilan de dissolution au 15 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTAUREE S.A.

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009131547/12.

(090158752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

IP Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.248.

En date du 24 septembre 2009, l'associé Internationale Power NPA Holdings, avec siège social au 5, Charter House, Pembroke Row, DUBLIN 2 Dublin, Irlande, a cédé la totalité de ses 2 parts sociales à International Power Plc, avec siège social à Senator House, 85, Queen Victoria Street, EC4V 4DP Londres, Royaume-Uni, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est International Power Plc précité, qui détient 2 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 29 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131550/14.

(090158557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Spersal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.947.

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet au 6 octobre 2009.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Fiduciaire Patrick Sganzerla s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Le commissaire aux comptes démissionnaire

Référence de publication: 2009131568/16.

(090158311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Euro Freight Car Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.396.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 18 septembre 2009, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Philippe Salpetier, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Gérard Becquer, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Mark Stevenson, administrateur de classe A, avec adresse au 24, Genferstrasse, 8027 Zurich, Suisse pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire extraordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. de renouveler le mandat de KPMG AUDIT, avec siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 28 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131551/21.

(090158564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Pearls Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.682.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10 septembre 2009, les associés ont décidé de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131552/13.

(090158568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Rafferty 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.553.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 30 septembre 2009, il a été décidé:

- D'accepter la démission de TMF Secretarial Services S.A. et TMF Corporate Services S.A. de leur poste de gérant de la Société;

- De nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas) et Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne) tous deux demeurant professionnellement 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009131601/20.

(090158770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Taminco Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.970.

—

Par résolutions prises en date du 3 septembre 2009, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131553/14.

(090158584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Wichford Ticino Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.300.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le trente septembre.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société de droit de l'île de Man WICHFORD PLC, avec siège social à Douglas IM1 1JA, Top Floor, Athol Street 14 (Isle of Man),

ici dûment représentée par M. Alexandre TASKIRAN, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle comparante déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée WICHFORD TICINO HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg numéro B128300, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1469 du 17 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2702 du 23 novembre 2007 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la société dissoute.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

101277

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de cette même société et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine.

On the thirtieth of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company under the laws of the Isle of Man WICHFORD PLC, with registered office in Douglas IM1 1JA, Top Floor, Athol Street 14 (Isle of Man),

here duly represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach.

This appearing party declares and requests the notary to act:

1) That the limited liability company WICHFORD TICINO HOLDING S.a r.l., having its registered office at L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B128300, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 23rd of May 2007, published in the Memorial C number 1469 of the 17th of July 2007, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 28th of September 2007, published in the Memorial C number 2702 of the 23rd of November 2007.

2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignments.

10) That all the shareholders register of the dissolved company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us. the notary, the present original deed.

Signé: TASKIRAN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 octobre 2009. Relation GRE/2009/3628. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 14 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009132108/94.

(090159637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Rosneft Holdings Ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 117.914.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 6 octobre 2009 a été nommée, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

Manette OLSEM, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur en remplacement de M. Sergey KHO-TOCHKIN.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009131556/13.

(090158547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Immobilière Cassiopeia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 71.123.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration du 11 septembre 2009, les décisions suivantes ont été prises:

Sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 31 décembre 2009:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

- EURAUDIT SARL, avec siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009131557/18.

(090158512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 4).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.928.

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, déclare par la présente, que lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société "Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l.", reçu par son ministère à Luxembourg, en date du 24 septembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2009, relation LAC/2009/40166,

que le nom de l'associé de la société "Stanley Curtiss Investments S.à r.l." a changé de nom "SHCO 3" en "Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l.", avec siège social à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147927, en vertu d'un acte d'assemblée générale extraordinaire, reçu par son ministère à Luxembourg, en date du 21 septembre, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2009, relation: LAC/2009/38775.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Référence de publication: 2009131564/18.

(090158662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

La Maison du Plâtre, Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.931.

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "La Maison du Plâtre" inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.931, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 598 du 19 mars 2009. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifié depuis.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Heiko JACOBI, maître-plafonneur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

et comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions de la Société d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager à L-3313 Bergem, 95, Grand-rue, avec effet au 15 mars 2009;

2. Modification de l'article 2. a., première phrase des statuts sociaux;

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager à L-3313 Bergem, 95, Grand-rue, avec effet au 15 mars 2009.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la première phrase de l'article 2. a. des statuts sociaux sera modifié comme suit:

" **Art. 2. a. Première phrase.** Le siège social de la Société est établi à Bergem, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200,- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: H. Jacobi, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39895. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009131641/61.

(090158636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Doca Deal S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.155.

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Antonio DO CARMO RODRIGO, cuisinier, né à Sabroso/Vreia de Bornes (Portugal), le 31 mars 1962, demeurant à L-1220 Luxembourg, 36, rue de Beggen.

Lequel comparant déclare être, suite à une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 29 juillet 2009, déposée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 16 septembre 2009, sous le numéro L090144397, le seul associé de la société à responsabilité limitée DOCA DEAL S. à r.l., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 36, rue de Beggen,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.155,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 412 du 24 février 2006,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1890 du 31 juillet 2008 et
- en date du 1^{er} avril 2009, publié au Mémorial C numéro 977 du 11 mai 2009.

dont le capital social est de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT VINGT-CINQ (125) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-1220 Luxembourg, 36, rue de Beggen à L-5540 Remich, 29, rue de la Gare, de sorte que le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. 1^{er} alinéa. Le siège social est établi à Remich.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Do Carmo Rodrigo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11161. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 octobre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009131637/37.

(090158610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.
